

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2006

1. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 JUILLET 2006.

Observation : Rideau occultant pour la garderie périscolaire : 3 devis ont été présentés, celui de l'entreprise la moins disante a été retenu : FONTENEAU (301,92 €).

2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

a. **BATIMENTS**

Pas de réunion ce mois-ci. Etat des dossiers en cours :

- Salle des fêtes :

1. les travaux avancent bien. Points techniques à revoir (gaine d'extraction d'air au dessus du bar)
2. le bar de l'entrée ne semble pas adapté pour une réfection en peinture rouge : à suivre
3. les sanitaires sont pratiquement terminés
4. habillage extérieur coté Est fait cette semaine
5. l'entreprise ROBIN avance difficilement dans leurs travaux
6. Mr MOTARD demande si les parkings sont compris dans les travaux et souhaiterait faire le point sur le plan.

- Salle de sports : travaux commencés ce jour ;

- Maison de retraite : stationnement des véhicules privés dans le parc pendant les travaux : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer le passage et interdire l'accès.

b. **VOIRIE**

1. Demande de Mr RAOUL Pierre : travaux réalisés sur le chemin de Chantegros. Lettre de remerciements des intéressés adressée à la mairie.
2. Attribution du marché voirie :
 - a. 6 entreprises ont soumissionné: l'entreprise RACAUD a obtenu le marché pour 92.689,88 € TTC ; Rappel des travaux réalisés : route de la Grande Métairie à la Missardière – rue du théâtre – route de la gaude (150 m)
 - b. Stockage de pierres à « Chambord » : réserve intéressante pour l'empierrement des chemins (bois morin, les radoux, etc...) Voir aussi le chemin qui rejoint l'Hôpiteau en passant par les 2 chênes et longeant les bois...
 - c. Passage protégé pour l'arrêt de car devant la salle de gym : à réfléchir et matérialiser les places de stationnement sur le parking : voir en commission.

c. **JEUNESSE et VIE SCOLAIRE**

- Formation du personnel des services périscolaires : appréciée par l'ensemble du personnel : bilan positif

- réunion au mois d'octobre organisée par Famille Rurale : intervention de Mme BROMET-CAMOU le 3 octobre prochain : thème retenu « la place de l'enfant ».
- Conseil des jeunes
 - Graff sur le mur du Club house
 - découverte du site internet et présentation du plan de la salle de sports : le 11 juillet après midi

d. **VIE ASSOCIATIVE**

- 14 Juillet : feu d'artifice tiré dans la cour de l'école publique avec l'accord du fournisseur.

Mme GOURDON demande la participation des membres de la commission communication pour la préparation et le service du vin d'honneur.

- Chichée : le 5 juillet à 18 h 30 pour une réunion d'organisation ; le cadeau a été choisi : une poterie et des petites poteries individuelles. Restaurateur choisi : « Au Bois Joly » le samedi soir avec l'animateur; le menu est déterminé. Chaque hébergeant paye sa part.

- TTC : Mme GOURDON a contacté les personnes qui n'avaient pas assisté à la réunion : dossier en cours.

e. **COMMUNICATION**

- **site internet** : opérationnel chacun peut le consulter il faudra le mettre à jour et le faire vivre. Les commerçants peuvent contacter la mairie pour s'y faire inscrire. Il sera dorénavant indiqué que le compte rendu publié sur le site est un extrait.

- **réunion publique** : intéressante mais assistance peu nombreuse. Il faut considérer la mise en place du ChIC qui donne beaucoup d'informations, les comptes rendus dans la presse et surtout le bulletin municipal.

- **bulletin municipal 2006** : ne pas oublier l'année prochaine la permanence de la Conseillère Régionale ;

3. **ARRET DU PROJET DU P.L.U.**

Suite à la présentation détaillée qui a été faite lors de la dernière réunion du conseil municipal, le maire demande au conseil de se prononcer sur le projet tel qu'il a été présenté.

Planning des prochaines étapes :

1. envoi des dossiers aux partenaires publics (Préfecture, Chambres, communes riveraines, etc...)
2. 3 mois pour répondre
3. mise à l'enquête publique pendant 1 mois
4. approbation par le conseil
5. contrôle de légalité

Le document fait ensuite force de Loi sur la commune pour l'urbanisation.

Le maire demande au conseil de voter pour ou contre la proposition qui a été faite et étudiée depuis plus d'un an par le comité de pilotage.

Il est évident que les conseillers lors de ce vote donnent quitus au travail du comité de pilotage mais peuvent se réserver le droit d'émettre des observations comme tout habitant de la commune lors de l'enquête publique.

Le ChIC de novembre devra annoncer l'ouverture de l'enquête publique.

Mr le maire demande de voter pour ou contre le projet de P.L.U. à mettre en place sur la commune : après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (à main levée) à

l'unanimité pour le projet de PLU tel qu'il a été proposé par le comité de pilotage et présenté par le maire.

4. Dénomination d'une rue dans le lotissement du Pinier

8 voix pour : rue de la voie lactée

5 voix pour : rue des étoiles

5. ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2006-2007

Comme tous les ans, le conseil municipal opte pour la Formule B : c'est-à-dire une partie du réseau avec remplacement de toutes les lampes systématiquement au prix de 15,05 € HT par foyer.

6. DECISION MODIFICATIVE

Le budget primitif 2006 doit faire l'objet d'une modification n° 1 pour pouvoir régler :

- les factures relatives au terrain de Chantegros (nouvelle opération à créer)
- les salaires des remplaçantes de Brigitte MORTEAU en arrêt. 2 personnes ont été employées pour la remplacer : Mme RENAUD à l'école et Mlle MOTARD Christelle à la cantine. Mr MINOZA prendra sa place pour la conduite du car.
- Factures supplémentaires concernant la maintenance de matériel

7. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. D'HLM

Par courrier en date du 23 juin 2006, la S.A. D'HLM sollicite la commune de CHICHE pour une garantie d'emprunt de 610.000 € destiné au financement des 8 logements locatifs construits dans le lotissement du Pinier. Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité

8. Rapports sur le prix et la qualité du service public :

1. d'élimination des déchets (compétence « Cœur du Bocage »)

On peut constater à la lecture du rapport que 1,8 % en moins d'ordures ménagères ont été collectées par rapport à 2004.

Le ratio moyen de collecte par habitant et par an pour 2005 est de 217.75 KG/hab/an.

Indicateurs financiers : Dépenses de fonctionnement : 1.133.017,91 € et recettes de fonctionnement : 1.199.735,34 €.

2. d'assainissement (compétence « Cœur du Bocage »)

- réseaux : 7930 m de réseaux eaux usées.

- travaux réalisés : 3 km de réseau

- branchements réalisés : 148

- pluviométrie moyenne en 2005 : 507 mm

- intervention en astreinte (nuit et week end) : 33 fois en 2005

- Prix du m³ : 1,06 €

- taxe de raccordement : 630 € HT

- participation aux travaux pour les maisons hors lotissement seulement : 700 € HT

- Annuité de la dette : 1.101.724 € en 2004 et 751.937 € en 2005

- travaux réalisés en 2005 : notamment l'étude de zonage et études diagnostic sur CHICHE

- travaux prévus en 2006 : station d'épuration de Chiché pour une estimation de 786.000 €.

3. de distribution de l'eau potable (compétence « S.V.L. »)

9. Rapports d'activités de Coeur du Bocage

- bibliothèques et médiathèques :

- le budget de fonctionnement s'élève à 121.852 €
- adhérents à la bibliothèque de Chiché : 171

- centre nautique : restructuration du centre nautique : montant prévisionnel : 3.742.284 € TTC

- salle de sports de Chiché : 852.472 € TTC

- affaires économiques : bourse emploi tremplin : 48 dossiers ont été instruits par l'atelier de la création du Pays du Bocage Bressuirais dont 28 dossiers concernant la création ou la reprise d'entreprises sur la communauté de communes représentant un montant d'aide accordée de 136.500 €.

- aire des gens du voyage : dépenses de fonctionnement : 41.768 € pour une recette de 44.028 €.

10. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DU BOCAGE »

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'obligation légale de définir l'intérêt communautaire, ce afin de fixer le partage des compétences entre la Communauté de Communes « Coeur du Bocage » et les communes membres.

La modification proposée porte sur l'Article 4 des statuts : **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A DECIDE D'APPROUVER** cette nouvelle rédaction de l'Article 4 des statuts de la Communauté de Communes « Coeur du Bocage »

11. ACHAT DE MATERIEL POUR L'ECOLE PUBLIQUE

- En raison du dégageant de temps pour la directrice pour assurer ses fonctions, celle-ci demande l'achat d'un ordinateur portable qui permettrait ainsi de ne pas acheter de bureau : accord du conseil (budget 400 à 500 €)

- Demande d'achat de 4 ou 5 bureaux supplémentaires pour la rentrée : accord du conseil.

12. Compte rendu campagne lutte contre les ragondins

Monsieur GOYEAU a participé à la réunion du 30 juin organisé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N.) avec le maire et le président du Groupement de Chiché, Mr CHUPIN Laurent. 27 Communes ont participé et ont capturé 3633 ragondins, dont 198 sur la commune de CHICHE. Au vu des résultats satisfaisants, une autre campagne sera très certainement menée.